

Conditions générales de vente

Vous souhaitez faire appel à mes services en tant que traductrice, interprète, réviseuse ou coach en langues ? Consultez au préalable ces conditions générales de vente afin de savoir quels engagements vous prenez.

Vous envisagez une collaboration ou une mission mais vous ne savez pas comment procéder ? N'hésitez pas à prendre [contact](#) avec moi pour que nous discutions ensemble des possibilités et/ou conditions qui nous satisferont tous les deux.

En avant pour la partie ennuyeuse ! Vous trouverez ci-dessous mes conditions générales de vente sous une forme concise et gérable afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Définitions

Le Prestataire : désigne Petra De Breuker, domiciliée Waversebaan 22B, boîte 0002, à 3050 Oud-Heverlee (Belgique), inscrite sous le numéro d'entreprise 0646.851.923.

Le Client : désigne la personne qui fait appel à l'un des [services](#) proposés par le Prestataire.

La Prestation : désigne la fourniture par le Prestataire d'un service dans les domaines de la traduction, la révision, l'interprétation ou la formation en langues.

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les devis et/ou commandes de prestation de services du Prestataire pour le compte du Client, ainsi qu'à tout contrat entre le Prestataire et le Client.

Article 1 – Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des relations juridiques entre le Prestataire et le Client dans le cadre d'un contrat spécifique, à l'exclusion de toutes autres conditions (générales) en vigueur chez le Client. Tout devis signé, toute commande passée et/ou toute facture payée implique l'adhésion définitive et irrévocable du Client aux présentes conditions générales de vente et sa renonciation à ses propres conditions générales d'achat.

1.2 Toute dérogation aux présentes conditions générales est soumise au consentement expresse et écrit du Prestataire. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas d'une ou de plusieurs dispositions dans une situation particulière ne peut être interprété comme valant renonciation à l'ensemble des dispositions reprises dans les présentes conditions générales ou à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 – Offres et conclusion du contrat

2.1 Tous les devis et offres de prix du Prestataire sont établis sans engagement. Le Prestataire les adresse au Client (en pièce jointe) par courrier électronique.

2.2 Le devis adressé par le Prestataire au Client précise toujours le prix et la date de livraison de la Prestation. Sa validité est de deux jours à compter de son envoi par courrier électronique. Toute modification ou élargissement d'une Prestation qui surviendrait après l'envoi du devis initial rend ce dernier caduc et nécessite l'établissement d'un nouveau devis. À défaut de la mention d'un tarif spécifique lors de l'attribution de la Prestation, le Prestataire appliquera le tarif en vigueur pour les prestations réalisées antérieurement pour le compte de ce même Client.

2.3 En l'absence d'une définition explicite de la Prestation ou de la fourniture de documents précis au Prestataire par le Client lors de la demande de devis, ce dernier sera considéré comme une estimation de coûts sans valeur contraignante et non pas comme une offre ferme et définitive.

2.4 Le contrat n'est conclu de manière ferme et définitive que lorsque le Client a accepté par écrit le devis du Prestataire ou lorsque le Prestataire a accepté par écrit la Prestation demandée par le Client.

Article 3 - Acompte

Le Prestataire peut demander au client de verser un acompte de 35 % HTVA pour toute Prestation dont le devis excède le montant de 1.000 € HTVA. Le Prestataire ne commencera à exécuter la Prestation qu'après encaissement sur son compte de l'acompte versé par le Client, sauf accord contraire entre les deux parties.

Article 4 – Modification et annulation de contrats

4.1 Si le Client modifie la commande de traduction ou de révision après la conclusion du contrat, le Prestataire se réserve le droit de revoir le délai de livraison et/ou le tarif voire de refuser la Prestation. En cas d'annulation d'une commande en cours d'exécution, le Client devra s'acquitter du paiement de la partie de la commande déjà réalisée. Celle-ci sera fournie au Client si tel est son souhait. Le Prestataire décline alors toute responsabilité quant à la qualité de son contenu.

4.2 En ce qui concerne les prestations d'interprétation, les frais d'annulation suivants s'appliquent : 50 % du montant du devis de 6 à 10 jours ouvrables avant la Prestation, 75 % de 5 à 2 jours ouvrables avant la Prestation et 100 % jusqu'à 2 jours ouvrables avant la Prestation.

Article 5 – Exécution des commandes et confidentialité

5.1 Le Prestataire s'engage à exécuter la Prestation avec toute la compétence, le soin, la diligence et l'expertise requis. Il ne peut toutefois être tenu pour responsable d'une qualité moindre découlant d'informations lacunaires, imprécises ou erronées fournies par le Client.

5.2 Le Prestataire s'engage à traiter en toute confidentialité les informations mises à disposition par le Client pour autant que l'exécution de la Prestation le permette. Si le Prestataire fait appel à des traducteurs, interprètes et autres fournisseurs de services tiers pour l'exécution de la Prestation, il doit exiger de leur part la même confidentialité à l'égard des informations fournies. Le Prestataire ne sera toutefois

pas tenu pour responsable du non-respect de l'obligation de confidentialité par ces tiers s'il peut prouver qu'il n'était pas en mesure de l'empêcher.

5.3 Sauf accord contraire expresse, le Prestataire a le droit de faire exécuter une Prestation (partiellement) par des tiers. Il reste toutefois responsable de la bonne exécution de cette Prestation et du respect de la confidentialité y afférent.

5.4 Le Client est tenu de fournir, sur simple demande et dans la mesure du possible, des explications sur le contenu du texte à traduire et, le cas échéant, de mettre à la disposition du Prestataire, toute documentation et terminologie pertinentes dont il disposerait.

Article 6 - Délais

6.1 Le délai mentionné dans le devis s'entend à titre indicatif sauf accord contraire expresse par écrit. Le Prestataire s'engage à informer immédiatement le Client de tout risque de non-respect du délai, pour quelque raison que ce soit, dès qu'il le constate ou le pressent.

6.2 Si le Prestataire, pour quelque raison que ce soit, dépasse sensiblement le délai convenu par écrit, le Client est en droit d'annuler unilatéralement la commande à condition que son exécution ne puisse intervenir dans un délai raisonnable. Dans ce cas, le Prestataire n'est redevable d'aucun dédommagement. Par ailleurs, l'annulation de la commande ne soustrait pas le Client de son obligation de payer la partie de la commande déjà réalisée.

Article 7 – Tarifs et paiement

7.1 Le Prestataire fixe en principe le prix de sa Prestation sur la base d'un tarif calculé par mot source, par ligne ou par heure.

7.2 Le devis établi par le Prestataire pour une Prestation déterminée s'applique exclusivement à cette Prestation.

7.3 Tous les montants mentionnés dans un devis ou un contrat s'entendent nets et sont soumis à un taux de TVA de 21 %.

7.4 Tous les frais supplémentaires liés au paiement (frais bancaires, de transaction ou de traitement...) sont à la charge du Client.

7.5 Toutes les factures sont payables au comptant, dans les 30 jours calendrier suivant leur émission, sauf accord contraire.

7.6 Toute facture impayée, en tout ou en partie, à la date d'échéance, sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de retard de 1 % par mois entamé, à partir de la date d'échéance de la facture. En outre, une indemnité forfaitaire équivalant à 10 % du montant de la facture, avec un minimum de 100 €, sera également due à titre de réparation du préjudice subi du fait du retard de paiement. Tous les frais judiciaires et extrajudiciaires encourus pour le recouvrement d'une créance impayée sont à la charge du Client si celui-ci est débouté.

7.7 En cas de non-paiement dans les délais d'une facture ouverte, le Prestataire se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours de réalisation jusqu'au paiement de la facture concernée.

Article 8 – Réclamations et litiges

8.1 Après l'envoi de la traduction ou de la révision, le Client dispose de sept jours pour transmettre par écrit ses questions ou ses commentaires sur le contenu. Une fois passé ce délai, la Prestation livrée est considérée comme acceptée de façon ferme et définitive. Les commentaires, questions ou réclamations sur la Prestation fournie ne libèrent en aucun cas le Client de son obligation de payer la totalité du montant convenu dans le devis ou le contrat.

8.2 Dans le cas où le Client demande au Prestataire des éclaircissements sur l'exactitude de certaines options de traduction et que ce dernier peut démontrer la justesse et la pertinence des traductions fournies, le Prestataire est en droit de facturer au Client les heures supplémentaires et les autres frais encourus.

8.3 En cas de réclamation fondée, le Prestataire est en droit d'améliorer, de rectifier ou de remplacer la Prestation fournie dans un délai raisonnable. S'il est dans l'impossibilité de répondre au souhait d'amélioration ou de remplacement émis par le Client et à cette seule condition, ce dernier pourra bénéficier d'une réduction du prix convenu dans le devis.

Article 9 – Responsabilité et indemnisation

9.1 Le Prestataire n'est pas responsable de l'exactitude des données fournies par le Client et n'endosse aucune responsabilité pour tout préjudice résultant de leur utilisation.

9.2 Le Prestataire n'est responsable à l'égard du Client que des dommages attestés résultant directement d'un manquement qui peut lui être imputable. En cas de dommages attestés, la responsabilité du Prestataire est toujours limitée à la valeur HTVA de la facture émise pour la Prestation concernée. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toutes les autres formes de dommages, qu'ils soient indirects, consécutifs, dus au retard ou sous forme de manque à gagner.

9.3 Le Prestataire est déchargé de toute responsabilité pour les dommages résultant du non-respect par le Client des obligations qui lui incombent. Sont visées ici, notamment mais pas exclusivement, les situations où le Prestataire pose des questions sur la Prestation et ne reçoit pas de réponse adéquate de la part du Client, ce qui empêche l'exécution optimale de la Prestation ou encore la non-fourniture des informations et matériaux nécessaires à la bonne exécution de la Prestation.

9.4 Le Prestataire décline toute responsabilité pour un préjudice résultant de modifications apportées sans son accord à la Prestation après sa livraison ou de l'utilisation non intégrale de la Prestation livrée contre sa volonté.

Article 10 – Résiliation et force majeure

10.1 Si le Client manque à ses obligations, est déclaré en faillite, dépose son bilan, demande ou obtient un report de paiement, le Prestataire est en droit de résilier le contrat, en tout ou en partie, ou de suspendre son exécution, sans être redevable d'une quelconque indemnité, et d'exiger le paiement immédiat du montant dû.

10.2 Si le Prestataire doit suspendre l'exécution du contrat pour cause de force majeure, il conserve le droit au paiement des travaux réalisés jusqu'à cette suspension, ainsi que des frais encourus et des acomptes versés. La force majeure comprend toutes les causes extérieures, prévisibles ou non, sur lesquelles le Prestataire n'a aucune prise et qui l'empêchent de remplir ses obligations. Il s'agit notamment mais pas exclusivement des cas suivants : incendie, accident, maladie, grèves, émeutes, guerre, mesures gouvernementales, coupures de courant prolongées, entraves au trafic et menaces terroristes.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Sauf convention contraire expresse et écrite, les droits d'auteur sur les traductions ou révisions effectuées par le Prestataire sont transférées au Client lorsque ce dernier s'est acquitté de toutes ses obligations financières et autres à l'égard du Prestataire en rapport avec la Prestation concernée.

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable si les documents fournis par le client portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, et seul le client en assumera les dommages et les conséquences financières.

Article 12 – Compétence des tribunaux

Tous les contrats entre le Client et le Prestataire sont soumis à la loi belge. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux néerlandophones du lieu de résidence du Prestataire.

Bravo à vous d'avoir terminé cette lecture fastidieuse ! Si l'un ou l'autre point ne vous semble pas clair, n'hésitez pas à m'envoyer un e-mail.